

But de l'association eAVS/AI

L'eAVS/AI exerce son activité pour le compte de ses membres dans les technologies de l'information et de la communication (TIC), et travaille en étroite collaboration avec l'OFAS et des tiers dans les domaines suivants:

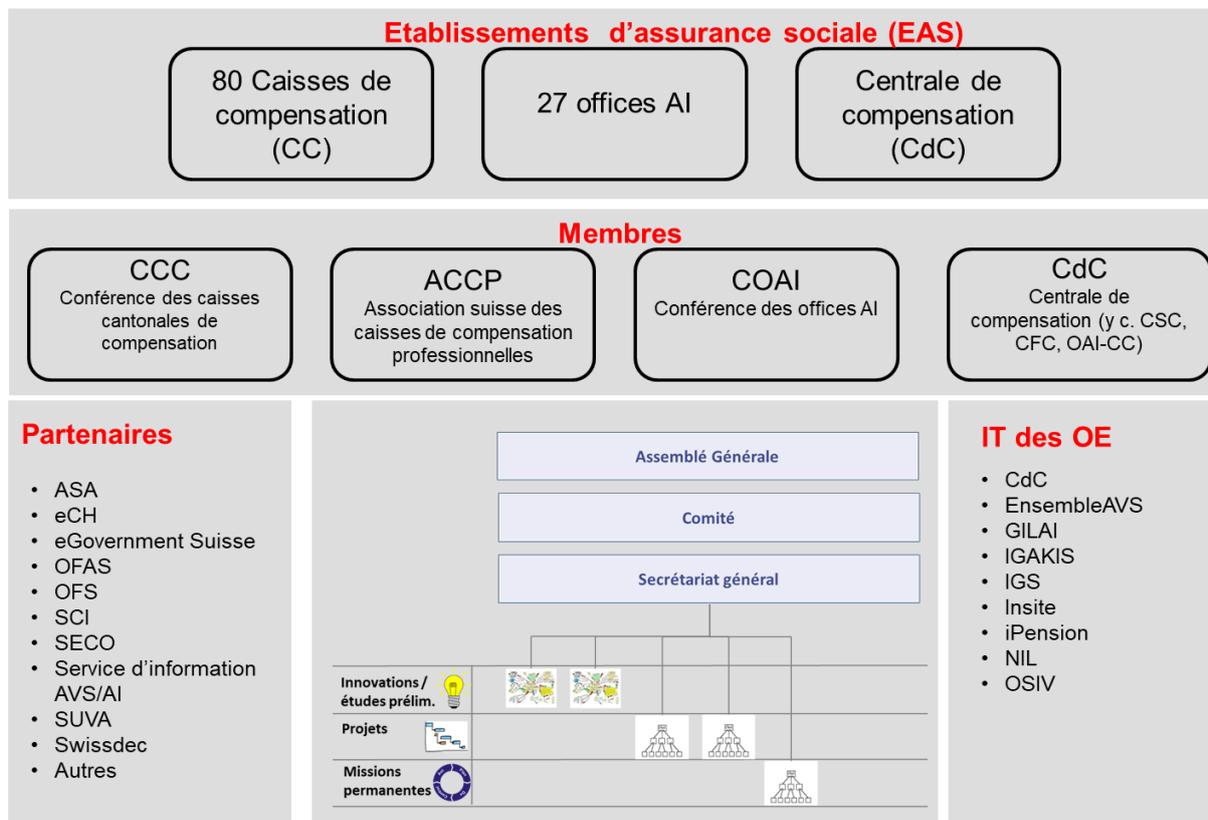
- comme partenaire de normalisation du 1^{er} pilier des assurances sociales et des AFam;
- dans la coordination, la synchronisation et la mise en œuvre de projets pour l'AVS/AI et des tâches déléguées;
- dans la communication et la coordination entre les membres, les organes d'exécution (OE) et les SI des organes d'exécution (SI des OE);
- dans le soutien et la garantie de l'exploitation des projets coordonnés et mis en œuvre.

L'eAVS/AI

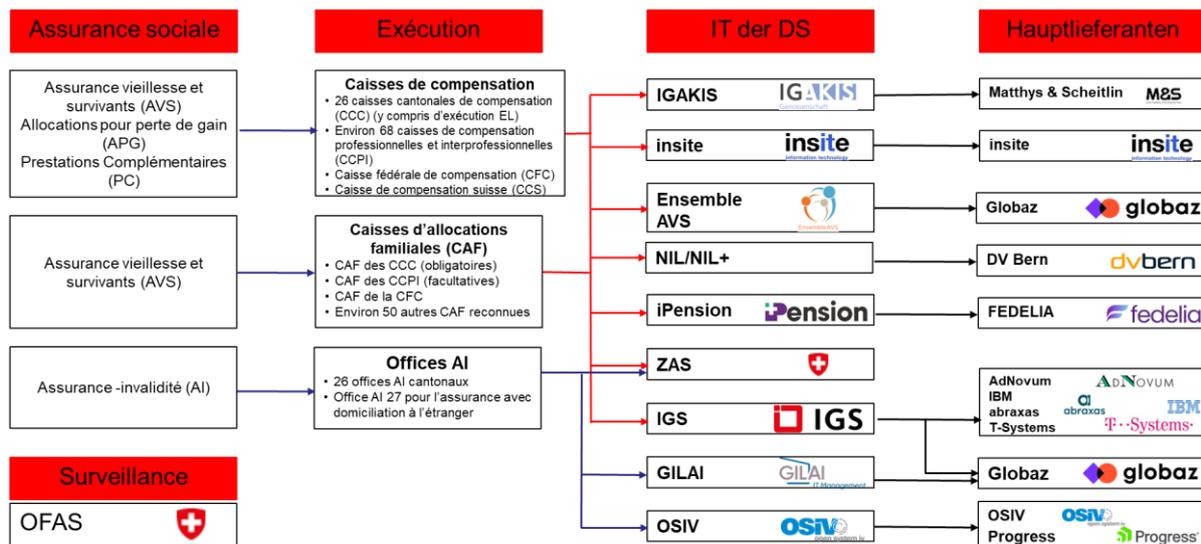
- défend les intérêts communs des membres vis-à-vis des tiers,
- peut prendre toutes les mesures nécessaires à la réalisation de son but,
- entretient les contacts et l'échange d'expériences avec les autorités et institutions exigeant une technologie de procédés actuelle et conviviale lors de l'exécution.

Organisation

L'association eAVS/AI constitue la clé de voûte pour l'échange d'informations et la coordination, la mise en œuvre commune et l'exploitation de projets d'échange de données, de projets de numérisation et de projets TIC de ses membres, et pour des tiers dans le domaine des assurances sociales.



Cela nécessite une collaboration étroite aussi bien entre les diverses assurances sociales que dans le domaine des SI des OE et de leurs principaux fournisseurs.



Stratégie

L'eAVS/AI

- encourage et soutient des interactions numériques, sécurisées et compréhensibles, si possible en temps réel, dans le domaine du premier pilier des assurances sociales et des AFam;
- modernise les échanges de données, fait avancer la numérisation en étroite collaboration avec les autorités de surveillance et assure ainsi un niveau élevé de délestage administratif pour les organes d'exécution, les entreprises et les assurés, mais aussi pour les tiers et les partenaires du premier pilier des assurances sociales et des AFam;
- développe et entretient des normes, des solutions et des services en vue de la numérisation de tous les processus de communication et d'échange de données. Ces activités englobent:
 - les interactions avec les entreprises affiliées et les personnes assurées
 - les échanges de données avec les différents acteurs au sein du premier pilier des assurances sociales et des allocations familiales ou avec les interfaces visant à l'exécution du premier pilier et des allocations familiales
- examine et encourage l'utilisation des infrastructures numériques existantes et planifiées d'autorités et d'acteurs privés pour le premier pilier des assurances sociales et des allocations familiales et œuvre en faveur de la conception appropriée de registres et d'applications communes.
- encourage la collaboration continue (interopérabilité) des infrastructures numériques en soutenant la normalisation d'autres comités et en définissant et en propageant ses propres normes.
- assure la réalisation et l'exploitation de solutions.
- poursuit le développement juridique et organisationnel en vue de l'échange de données à l'interface entre le métier et la technologie du premier pilier des assurances sociales et des allocations familiales et garantit les flux d'information avec les membres de l'association et les activités requises.
- développe des normes et des règles visant à garantir le respect des exigences en matière de sécurité de l'information et de protection des données.

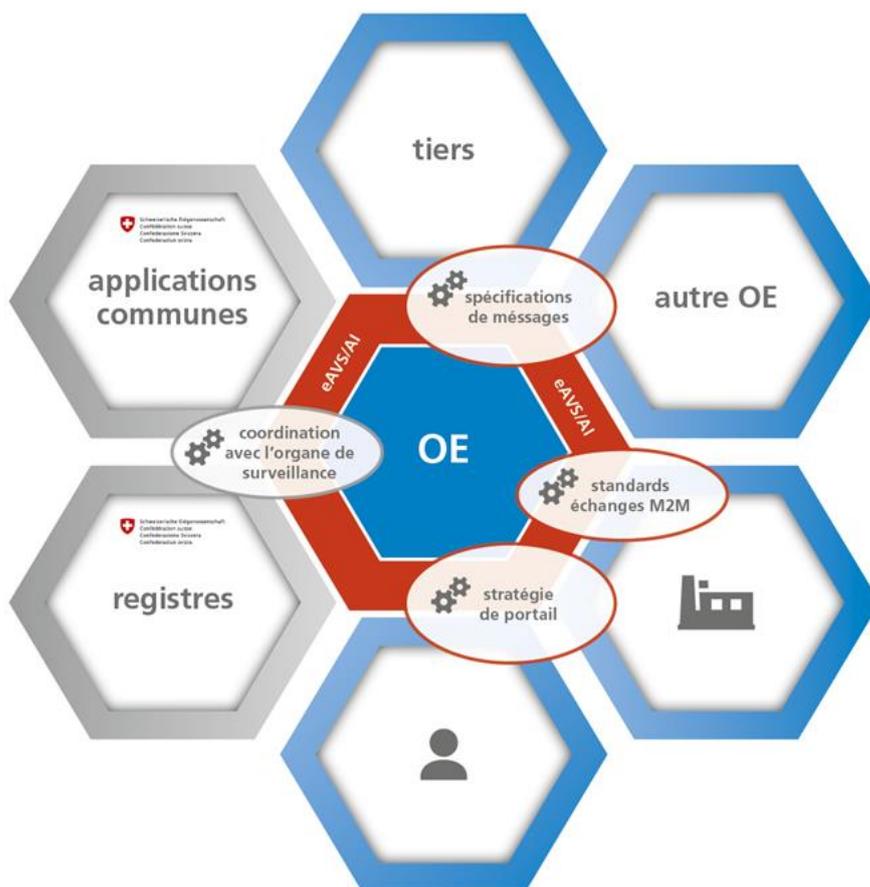


Illustration 1 – Rôle et activités - Stratégie eAVS/AI

Défis de l'avenir

Afin d'être à la hauteur des défis de demain, il faut prendre des mesures dès aujourd'hui. Cela concerne aussi bien les partenariats stratégiques que les structures et les voies de communication internes.

«Avec la mise en œuvre de la stratégie de cyberadministration, ce canal numérique est censé devenir le premier choix lors de la prise de contact avec l'administration publique. L'objectif des indices repères est que Confédération, cantons et communes offrent à l'économie et à la population des services numériques aussi conviviaux, ciblés, standardisés et économiques en ressources que possible.»¹

Tout spécialement dans le cadre de la mise en œuvre de la modernisation de la surveillance relative au premier pilier, il conviendra de veiller à ce que l'eAVS/AI définisse les interfaces et les normes d'échange de données et qu'elle les coordonne avec les applications communes du premier pilier de telle sorte que le développement autonome des applications des organes d'exécution soit garanti.

Dans le domaine de la numérisation, l'eAVS/AI se synchronise avec les stratégies de la Confédération (Administration numérique suisse). Cette opération se déroule en collaboration avec l'OFAS, notamment comme guide thématique commun AVS/AI dans la stratégie de cyberadministration. L'un de ses projets concerne la stratégie de portail, qui coordonnera la collaboration dans le premier pilier des assurances sociales et des allocations familiales dans le domaine des portails. Le domaine thématique

¹ Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, secrétaire d'État et directrice du SECO, membre du comité de pilotage de Cyberadministration suisse, dans une étude de la ZHAW et de KPMG sur l'administration numérique en Suisse, 2020

de la sécurité de l'information et de la protection des données est traité activement aussi bien du côté de la surveillance (Modernisation de la surveillance, MdS – Surveillance des systèmes informatiques (SSI)) que de l'exécution (projet Information Security – norme de la branche).

Ces changements s'accompagnent d'un grand nombre de modifications législatives, notamment dans le domaine de la numérisation. L'eAVS/AI exerce une fonction de radar pour les modifications législatives et la transformation dans le contexte de la cyberadministration, dans l'environnement technologique et dans le premier pilier des assurances sociales et des allocations familiales.

Il s'avère qu'il faudra aussi surveiller le thème du manque de ressources. Le grand nombre de changements législatifs ainsi que les autres projets mettent en évidence les limites de capacité au sein de notre écosystème.

Objectifs 2023

Numérisation

En septembre 2020, le Conseil fédéral a publié la stratégie «Suisse numérique» révisée. Dans celle-ci, il invite notamment «tous les groupes d'intérêts de la Suisse numérique à aborder en commun les projets de mise en œuvre pertinents et les thèmes transversaux». Il y a environ un an auparavant, le Conseil fédéral avait déjà voté la stratégie de cyberadministration 2020–2023. En adoptant le modèle «Digital First», il a souligné l'importance du canal électronique à travers lequel l'administration est censée à l'avenir offrir la majorité de ses informations et services. L'eAVS/AI tient compte de ce principe aussi bien dans le développement des tâches permanentes que dans le cadre de projets en cours et nouveaux, contribuant ainsi activement aux efforts de la Confédération dans le développement de l'administration numérique.

Sur cette toile de fond, l'eAVS/AI assume en commun avec l'OFAS la responsabilité thématique dans les domaines de la cyberadministration et de l'administration numérique en Suisse.

Mise en œuvre du paysage de comités avec l'OFAS

L'association se positionne comme le partenaire pour une mise en œuvre optimale de projets communs d'échange de données et de numérisation dans le cadre du 1^{er} pilier des assurances sociales et des AFam; Le paysage de comités est vécu activement depuis trois bonnes années, et la communication ainsi que l'interaction entre les acteurs sont optimisées en permanence. Il importe que la séparation entre les comités métier et les comités techniques soit optimisée à l'avenir.

Garantie à long terme des technologies de base

L'association vérifie, planifie et réalise – en collaboration avec ses parties prenantes – le développement des technologies de base telles que sedex, sM-Client, PUCS et Registre (ARC), en tenant compte des besoins communs, et surtout au vu de la numérisation croissante (modernisation de l'échange de données).

Élaboration de concepts et d'approches de solutions communs

L'association constitue le vaisseau permettant d'élaborer avec ses membres - également hors de l'échange électronique de données - des concepts et des approches de solutions communs.

L'élaboration de bases et de règles axées sur l'exécution et sur la pratique doit faire l'objet d'une attention particulière.

Mise en œuvre des objectifs eAVS/AI 3.0

Les structures et les tâches de l'association eAVS/AI sont améliorées et optimisées en permanence conformément aux directives du projet eAVS/AI 3.0. Dans la prochaine étape, il s'agira de créer et de consolider l'exploitation dans plusieurs organisations. Ainsi, la mise en œuvre des objectifs est garantie.

Mise en œuvre au moyen de tâches permanentes

Groupe de maintenance PUCS

Dans le cadre du groupe spécialisé AVS/CAF, il existe une collaboration active au sein de l'association Swissdec au niveau du développement technique de la norme salariale PUCS.

Groupe de maintenance échange de données (ED)

C'est au groupe de maintenance ED qu'incombe la prise en charge et le développement de l'échange de données (ED) électronique via sedex entre toutes les caisses de compensation et tous les offices AI. De plus en plus, des tiers (par ex. Suva, RSA) sont également connectés à sedex à travers les

projets d'échange de données. Le GM ED reçoit les souhaits de modifications / demandes de nouveaux types de documents et contrôle / réalise leur mise en œuvre.

Groupe de maintenance ACOR

Le module de calcul de rentes de la CdC (ACOR), qui est à la disposition des organes d'exécution, ainsi que le module d'estimation des rentes (ESCAL), qui est à la disposition de tous, sont développés en collaboration avec l'eAVS/AI.

Groupe de maintenance eLP

Le groupe de maintenance eLP devant être mis en place prendra en charge la norme suisse de l'OFJ, assurera la prise d'influence de l'eAVS/AI et collaborera activement au développement de la norme.

Groupe de maintenance Information Security

Le groupe de maintenance Information Security assure la maintenance / l'actualisation de la *Policy* et des directives. En outre, le groupe de maintenance est responsable de la planification annuelle des audits. Il définit les conditions-cadres et les priorités en tant qu'exigences minimales pour les audits. Le groupe de maintenance Information Security peut s'acquitter de missions des SI des OE, lorsque celles-ci lui sont déléguées.

Groupe de maintenance KMT

Le groupe de maintenance KMT encadre la plate-forme Partner Management, laquelle est composée des éléments suivants:

- Partner Contract Management
- Partner Search
- Partner Self-Service

Il est chargé de l'exploitation et du développement de la plate-forme.

Groupe de maintenance SuisseMed@p

SuisseMed@p est la plate-forme d'attribution aléatoire d'expertises pluridisciplinaires depuis 2012. Depuis le 1^{er} janvier 2022, des expertises bidisciplinaires sont également attribuées par l'intermédiaire de SuisseMed@p dans le cadre du développement continu de l'AI. Le groupe d'exploitation cherche à entretenir et à développer la plate-forme.

Groupe de maintenance des enregistrements sonores pour l'AI et de la solution d'enregistrement sonore pour l'AI

Le groupe de maintenance Enregistrements sonores pour l'AI (ESAI) est responsable de l'exploitation et du développement continu de la solution d'enregistrements sonores pour l'AI.

En cas de besoin, d'autres groupes de maintenance peuvent être créés.

Mise en œuvre au moyen de projets

Stratégie de portail

Divers projets du premier pilier des assurances sociales et des allocations familiales, à l'instar de FADA ou MOSAR, au même titre que le besoin de communication électronique émanant des parties prenantes, ont révélé la nécessité de recourir à des solutions de portail. Elles sont soumises aux mêmes défis, par exemple la gestion des comptes utilisateur, la procédure de login ou l'intégration (onboarding) des utilisateurs. Une stratégie de portail pour le premier pilier des assurances sociales et des allocations familiales, formulée avec tous les groupes d'intérêt, permet d'appréhender de manière uniforme les points communs des solutions de portail et de rendre exploitables les synergies potentielles. En étroite collaboration avec nos membres, il a été décidé de mettre désormais en œuvre les deux projets «Système de dispatching» et «Identification des utilisateurs».

Développement continu AI

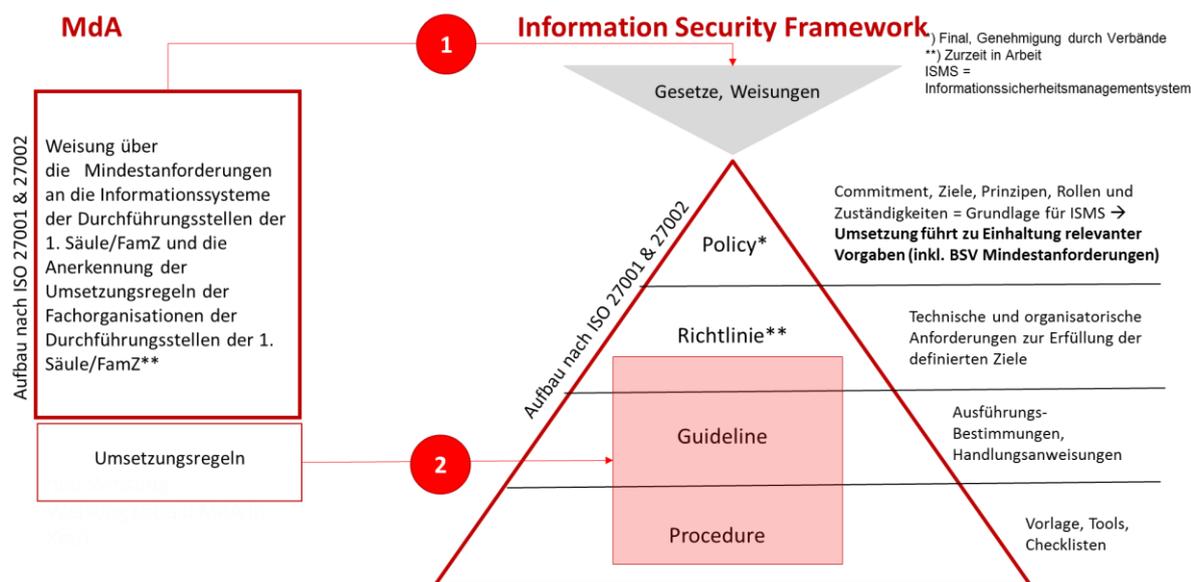
Le développement continu AI a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2022. Il s'agira de développer davantage SuisseMed@p comme prévu en 2023.

Échange de données Recours (ED Recours)

L'ED Recours est censé permettre à l'avenir l'exécution électronique des flux d'informations en relation avec les recours de l'AI ou de l'AVS contre les tiers civilement responsables.

Information Security (sécurité de l'information)

Les OE du 1^{er} pilier souhaitent se présenter à leurs clientes et clients, au législateur, au public, etc. comme une entreprise et un partenaire fiable. Cela vaut en particulier pour les systèmes TIC et leurs processus ainsi que pour les processus de traitement des données de clients. Le projet synchronise, en commun avec EXPERTsuisse et l'OFAS, les activités dans le domaine Information Security. Parallèlement au projet eAVS/AI, l'OFAS édictera, dans le cadre de la modernisation de la surveillance (MdS), des directives concernant les exigences portant sur la sécurité de l'information et la protection des données (SIPD) des systèmes d'informations (SDI) du premier pilier des assurances sociales et des allocations familiales. L'interaction entre la modernisation de la surveillance (MdS) et l'Information Security Framework eAVS/AI est mise en évidence ci-après.



eFormulaires / traitement automatisé des formulaires

Le Centre d'information AVS/AI fournit sur son portail différents formulaires utilisés dans toute la Suisse dans le domaine de l'AVS et de l'AI. L'automatisation des formulaires est mis en œuvre en collaboration avec le Centre d'information et la CdC.

Numérisation APG – Exécution

Le programme de numérisation APG contient la numérisation du processus APG, conformément à l'ordonnance sur les allocations pour perte de gain. Dans le rapport «Procédure d'annonce et des mesures de surveillance dans le domaine des allocations pour perte de gain (APG)» datant de 2013, le CDF a recommandé d'introduire à moyen terme pour l'exécution de l'APG/MSE une plate-forme en ligne permettant un échange de données automatisé, sans passage d'un média à un autre.

Le projet eAVS/AI Numérisation APG Exécution contient surtout l'échange de données et la communication des OE avec les employeurs et les prestataires de services (SE & NE) dans le cadre de la numérisation APG.

eStatut / Flexi-Test

Le rapport publié le 27 octobre 2021 par le Conseil fédéral «Numérisation – examen d'une flexibilisation dans le droit des assurances sociales (Flexi-Test)» montre qu'il existe un potentiel d'amélioration en matière de détermination du statut des travailleurs (salariés ou indépendants). Dans ce contexte, les responsables étudient la mise en place d'une solution destinée à soulager les créateurs d'entreprises et les employeurs, que ce soit à l'aide d'informations ou par la possibilité d'un examen préalable en ce qui concerne la reconnaissance du statut de travailleur indépendant.

AVS 21

Le Parlement a adopté la réforme AVS 21 le 17 décembre 2021. Le but est d'assurer l'équilibre financier de l'AVS et de maintenir le niveau des prestations de l'AVS. Il s'agit de mettre en œuvre la modification législative prévue sur le plan technique. L'eAVS/AI va coordonner et accompagner ces travaux.

ACOR Direct

Le Silent Mode a été confirmé depuis longtemps comme un élément essentiel pour augmenter l'efficacité des processus. Il sera désormais mis en œuvre dans le cadre du projet ACOR Direct.

Projet P-40 Caractères spéciaux+

Le jeu de caractères sera étendu à tous les registres de personnes de la Confédération et de nouveaux caractères spéciaux seront introduits à partir du 1^{er} janvier 2024. Tous les organismes et toutes les unités d'organisation qui échangent des données dans des registres contenant des noms de personnes sont tenus de continuer à garantir un échange de données harmonieux à partir du 1^{er} janvier 2024. Cette exigence affecte également les organes d'exécution de l'eAVS/AI.

Autres projets

Initialisation, poursuite et mise en œuvre par l'eAVS/AI des projets suivants:

- messages structurés entre les offices AI et les caisses de compensation (pour les décisions relatives aux rentes et à l'API)
- Suivi fonctionnement IPV
- Connexion impôt à la source de tiers
- Introduction d'IncaMail comme norme de service eAVS/AI pour d'autres opérations au sein de l'AVS et de l'AI

Autres thèmes sous observation

- eRegress nouveau
- e-ID (identité numérique)
- Stratégie Suisse numérique
- Stratégie de cyberadministration de la Confédération et passage à l'Administration numérique suisse
- Stratégie d'informatique en nuage de la Confédération
- Développement des normes d'eCH
- Développement continu ISO 27'00ss et protection informatique de base de la Confédération
- Nouvelle loi sur la protection des données
- EESSI (Electronic Exchange of Social Security Information)
- Perfectionnement / remplacement sM-Client
- Développement de services web
- Connexion des réseaux de santé
- Connexion de l'Association Suisse d'Assurances
- Développement juridique dans les domaines pertinents, par exemple protection des données, utilisation du n° AVS, loi sur le service des adresses, utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités, surveillance des systèmes informatiques du 1^{er} pilier, etc.

La liste des projets / thèmes n'est pas exhaustive et est complétée en permanence.